

UNITED NATIONS  NATIONS UNIES

POSTAL ADDRESS—ADRESSE POSTALE: UNITED NATIONS, N.Y. 10017
CABLE ADDRESS—ADRESSE TELEGRAPHIQUE: UNATIONS NEWYORK

Référence : C.N.535.2009.TREATIES-3 (Notification dépositaire)

PROTOCOLE DE MONTRÉAL RELATIF À DES SUBSTANCES
QUI APPAUVRISSENT LA COUCHE D'OZONE
MONTRÉAL, 16 SEPTEMBRE 1987

PROPOSITION DE CORRECTIONS D'AJUSTEMENTS AU
PROTOCOLE SUSMENTIONNÉ (TEXTE CHINOIS SEULEMENT)

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire et se référant à la notification dépositaire C.N.1096.2007.TREATIES-1 du 14 novembre 2007 concernant l'adoption d'Ajustements au Protocole susmentionné (Décision XIX/6 de la Réunion des Parties), communique :

L'attention du Secrétaire général a été attirée sur certaines erreurs dans le texte chinois des Ajustements au Protocole. Lesdits Ajustements avaient été diffusés en annexe à la notification dépositaire susmentionnée.

Les corrections proposées des Ajustements en langue chinoise sont incluses dans la partie B du document UNEP/OzL.Pro.19/7/Corr.1 lequel se trouve ci-joint. Une liste des corrections de la version chinoise de la Décision XIX/6 est aussi incluse dans la partie A du même document.

Conformément à la pratique établie, le Secrétaire général se propose, sauf objection de la part d'un État signataire ou d'un État contractant à ce que soient effectuées des corrections déterminées, d'effectuer les corrections proposées dans le texte chinois des Ajustements.

Suivant ladite pratique, toute objection doit être communiquée au Secrétaire général dans les 90 jours à compter de la date de la présente notification, soit le 1^{er} décembre 2009.

Le 2 septembre 2009



Attention : Les Services des traités des Ministères des affaires étrangères et des organisations internationales concernés. Les notifications dépositaires sont actuellement publiées en formats papier et électronique. Les missions permanentes auprès des Nations Unies peuvent consulter les notifications dépositaires à l'adresse électronique suivante : missions@un.int. Ces notifications sont également disponibles sur le site Internet de la Collection des traités des Nations Unies à l'adresse <http://treaties.un.org>, où les personnes intéressées peuvent souscrire au nouveau service automatisé d'abonnement pour recevoir directement des notifications dépositaires par courriel. Les missions permanentes sont invitées à se procurer les notifications dépositaires mises à leur disposition au bureau NL-300.



联合国

Distr.: General
8 June 2009



环境规划署

Chinese only

关于消耗臭氧层物质的蒙特利尔议定书缔约方
第十九次会议
2007年9月17日-21日,蒙特利尔

关于《消耗臭氧层物质的蒙特利尔议定书》
缔约方第十九次会议报告

更正

A. 第十二章第 204 段, 第 XIX/6 号决定

对本决定作如下修正:

1. 将第 3 段(c)改为:
同时为 2020 年至 2030 年期间的维修允许 0.5% ;
2. 将第 4 段(d)改为:
同时在 2030 年至 2040 年期间的维修允许平均每年 2.5% ;
3. 在第 5 段第 2 行中的“ 5 条缔约方” 前加入“ 第” ;
4. 将第 9 段第 2 行中的“ 和环境考虑” 改为“ 和经济考虑” ;
5. 将第 13 段第 1 和第 2 行中的“ 服务使用需求” 改为“ 维修需求” ;
6. 在第 13 段第 2 行中的“ 2.5%” 之前加入“ 平均每年” ;

7. 删除第 14 段第 1 行中的“ 之前” 和“ 的数量” ；
8. 将第 14 段第 2 行中的“ 并在该阶段之后的时期内，考虑最迟于 2015 年进一步削减为” 改为“ 并最迟于 2015 年考虑 2020 年之后阶段的进一步削减以” ；
9. 将第 15 段第 2 行中的“ 最公平和最有利的条件” 改为“ 公平和最优惠的条件” 。

B. 附件三

对附件三作如下修正：

1. 将标题“ 缔约方第十九次会议商定的、关于对《蒙特利尔议定书》附件 C 第一类受控物质作出的调整” 改为：

“ 缔约方第十九次会议商定的、关于对《蒙特利尔议定书》附件 C 第一类受控物质（氟氯烃）作出的调整” ；
2. 将第 2F 条第 2 段第 5 款第 1 句中“ 附件一” 改为“ 附件 C” ；
3. 将第 5 条第 3 段(e)分段中的一和二项改为（一）和（二）；
4. 在第 5 条第 3 段(e)分段(一)项中第 2 行的“ 每年” 之前插入“ 平均” ；
5. 在第 5 条第 3 段(e)分段(二)项中第 2 行的“ 每年” 之前插入“ 平均” ；
6. 将第 5 条第 3 段(e)分段(二)项中第 2 行和第 4 行的“ 消费” 改为“ 生产” 。